MOTS CLÉS : mobilité, transport, insertion sociale, insertion professionnelle, accès à l'emploi

• AUVERGNE – RHÔNE-ALPES • INSERTION DES JEUNES

UNE PLATEFORME POUR LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES JEUNES

Contexte et origine 1
Principes et fonctionnement 2
Activité 3
Conclusion et perspectives 6
Fiche synthétique 8

L'équipe de la plateforme Ipm – Insertion, professionnalisation, mobilité[1] – met son énergie au service de la mobilité internationale des jeunes. Née en 2012 du réseau des missions locales de la région Rhône-Alpes à la suite d'une expérimentation, la plateforme Ipm s'attelle chaque année à faire vivre une expérience professionnelle à l'étranger à toujours plus de jeunes de la région, en vue de favoriser ensuite leur insertion professionnelle.

Depuis la création de la plateforme en 2012, le nombre de jeunes passés par ses bureaux n'a cessé de croître, de 200 la première année, à 1 300 la suivante, 1 500 en 2014 et 2 200 en 2015. Si le bouche-à-oreille fait naturellement son œuvre, c'est surtout le fin travail de sensibilisation, d'information et de formation sur la mobilité internationale que l'équipe opère auprès des professionnels du réseau des 49 missions locales de la région[2] qui porte peu à peu ses fruits. Au sein de ce réseau, Ipm est en effet identifié à la fois comme un opérateur de la mobilité internationale et comme un acteur du renforcement des compétences et de la professionnalisation des conseillers sur ces questions.

CONTEXTE ET ORIGINE

Le projet de plateforme a répondu à un besoin montant de jeunes manifestant leur envie de tenter une expérience professionnelle à l'étranger, ayant conscience qu'à compétences égales, celui ou celle qui a vécu une expérience extra-hexagonale bénéficie d'un effet accélérateur sur son parcours. Or, en Rhône-Alpes, les missions locales restaient encore insuffisamment informées des dispositifs existants pouvant favoriser la mobilité des jeunes à l'étranger, l'offre étant particulièrement disparate et peu lisible. Les quelques dispositifs identifiés étaient ainsi saturés et ne s'adressaient de toute façon que très peu aux jeunes qui en avaient le plus besoin, les Jamo (jeunes ayant le moins d'opportunités). Nombreux étaient par ailleurs les territoires de la région qui restaient non couverts par les opérateurs de mobilité internationale. « Il y a quelques années, un jeune de Bourg-en-Bresse avait au moins 70 fois moins de chances de vivre une expérience à l'étranger qu'un jeune de Lyon ou de Saint-Étienne », estime Thierry Farre, le responsable de la plateforme Ipm.

Portée par l'Union régionale et par l'Animation régionale des missions locales de Rhône-Alpes (Urml et Arml), et essentiellement financée par l'État (Dirrecte[3]), la région et l'Union européenne (Erasmus+), la plateforme Ipm est ainsi née d'une expérimentation de dix-huit mois menée de 2010 à 2011 dans le cadre du Fonds d'expérimentation jeunesse, et financée à hauteur de 1 million d'euros. Dès 2012, l'État et la région sollicitaient les missions locales pour pérenniser cette expérience. L'année suivante, forte de ses succès, l'équipe d'Ipm obtenait un premier financement européen par le biais de l'appel à projets Leonardo, remplacé depuis par Erasmus+. À partir de cette date, le

L'équipe Ipm

(de gauche à droite)

Aurélie Gachon, conseillère en mobilité internationale. Elle anime les réunions d'information collective, reçoit parfois les jeunes en entretien individuel, et s'occupe du suivi des candidatures, des réunions de préparation au départ et du suivi des jeunes sur leur lieu de séjour (en se rendant au moins une fois sur place). Elle élabore ensuite avec les jeunes, à leur retour, le bilan de leur expérience.

Yannis Zerani, conseiller en mobilité internationale. Il a été auparavant référent mobilité internationale au sein de la mission locale de Saint-Étienne. Il s'occupe essentiellement des entretiens individuels qui consistent à recevoir les jeunes, les accompagner, les informer et les orienter sur des projets de mobilité internationale après diagnostic.

Thierry Farre, responsable de la plateforme et superviseur de l'équipe, en charge des projets de la plateforme pour le compte des 49 missions locales de Rhône-Alpes. Sa formation en commerce international l'a mené vers le thème de la mobilité, sur lequel il travaille depuis plusieurs années après avoir été, entre autres fonctions en lien avec la mobilité, successivement chargé de projets mobilité au sein de la mission locale de Saint-Étienne, puis chargé de communication sur cette thématique.

Dounia Fétoul, en charge de l'accueil physique et téléphonique. Elle réceptionne les fiches de liaison (envoyées par les conseillers des différentes missions locales orientant des jeunes vers Ipm), crée ainsi le pré-dossier du jeune, puis l'invite à une première information collective.

Alexandre Travard, assistant administratif (*absent de l'image*). Il est en charge du montage des dossiers de candidature des jeunes qui souhaitent partir à l'étranger et qui se sont déjà présentés à une réunion d'information collective. Il tient par ailleurs à jour la base de données d'Ipm, outil essentiel de la plateforme, fournissant des statistiques détaillées des publics et de l'état d'avancement de leurs parcours. »

budget de l'association Ipm devient relativement stable, l'État et la région finançant un socle de 120 000 euros couvrant les salaires de l'équipe ainsi que les charges ; les mobilités des jeunes sont quant à elles essentiellement prises en charge par l'Agence européenne 2e2f au titre du programme Erasmus+, à hauteur de 686 000 euros (en 2015).

Aujourd'hui, le réseau des missions locales ayant affiné ses connaissances en matière de mobilité internationale grâce au travail d'Ipm, la plateforme se voit adresser toujours plus de jeunes. Selon Thierry Farre, « les 1 200 conseillers des missions locales de Rhône-Alpes ont désormais tous plus ou moins entendu parler d'Ipm ».

Les dates clés d'Ipm

2012 : La plateforme est lancée – les premiers jeunes partent dès le mois de novembre ;
2013 : Première réunion de professionnalisation du réseau des missions locales organisée par Ipm ; en février, candidature à l'appel à projets Leonardo ; réponse positive en juin pour 100 bourses ; en septembre part le premier groupe « Leonardo » ; au total, 113 jeunes partiront cette année-là ;
2014 : En février, réponse à l'appel à projets Erasmus+, dont le financement est accordé en juin (200 bourses sont accordées) ; en juillet part un premier groupe de jeunes ;
2015 : Calendrier identique à celui de 2014, l'objectif étant d'obtenir des bourses Erasmus+ tous les ans jusqu'à la fin de la programmation européenne, en 2020.

PRINCIPES ET FONCTIONNEMENT

Sur la base du réseau des missions locales de la région, la première ambition de la plateforme Ipm est d'utiliser la mobilité transnationale comme outil de professionnalisation et d'autonomisation des jeunes, d'évolution de leur projet professionnel, d'acquisition d'expérience et de développement de compétences, ainsi que d'ouverture d'esprit grâce à l'interculturel. L'apprentissage et l'exercice d'une langue étrangère, essentiellement l'anglais, est un autre objectif sous-jacent pour améliorer l'employabilité des jeunes. Les secteurs professionnels visés correspondent aux métiers en tension en Rhône-Alpes – hôtellerie, tourisme, restauration –, afin que les jeunes trouvent plus facilement un emploi au retour. Le rôle d'Ipm est de faire en sorte que les jeunes vivent une expérience formatrice à l'étranger dans les meilleures conditions possibles.

« Beaucoup de jeunes tentent l'aventure par leurs propres moyens, certains réussissent bien, mais beaucoup se cassent les dents et reviennent au bout d'une semaine », constate Thierry Farre.
Ipm ne peut néanmoins pas faire partir l'ensemble des candidats (en moyenne, sur 2 000 reçus, 100 partent effectivement) ; mais un refus n'est jamais définitif : ceux des jeunes qui ne sont pas encore prêts au départ sont orientés vers d'autres voies préalables – formations, stages ou autres premières expériences professionnelles. Afin d'« optimiser » l'insertion professionnelle des jeunes candidats au départ ou de ceux étant revenus, Ipm a élaboré un parcours ponctué d'« étapes dynamiques pour valoriser la mobilité internationale aussi comme une remotivation », précise le responsable de la plateforme.

ACTIVITÉ

Accompagner les départs, avant, pendant et après

Le parcours type d'un jeune accueilli par Ipm comprend plusieurs étapes clés ; pour chacune d'elle, des outils précis élaborés par la plateforme sont renseignés, qui permettent un suivi en temps réel de chaque dossier. Cette organisation a en partie été contrainte par les exigences des agences européennes, mais satisfait aujourd'hui pleinement l'équipe en lui offrant une vision claire de l'avancée de chaque dossier. « Obtenir les financements européens a chamboulé en profondeur nos façons de travailler. Nous avons repensé toute notre organisation administrative, en travaillant sur un principe de roue (avant, pendant et après le départ) », détaille Thierry Farre.

Avant le départ

• Le premier contact de l'équipe d'Ipm avec un jeune se fait par l'intermédiaire d'une fiche de liaison dématérialisée le concernant, adressée à la plateforme par l'un de ses partenaires prescripteurs, c'est-à-dire essentiellement les missions locales de la région, mais aussi, dans une moindre mesure, Pôle emploi, Pôle emploi international, le Centre régional d'information jeunesse (Crij) ou les foyers de jeunes travailleurs (Fjt).

La plupart du temps, une ou un jeune se rend dans une mission locale avec cette envie de vivre une expérience professionnelle à l'étranger, rencontre un référent mobilité internationale – sensibilisé par Ipm – qui l'accueille, l'informe sur les différents dispositifs pouvant lui être proposés et la ou le met en relation avec la plateforme via cette fiche.
La fiche de liaison livre une somme d'informations essentielle qui aidera Ipm dans son diagnostic de la situation du jeune (à l'égard du logement, de la couverture sociale, des ressources financières, etc.).

• Ipm convoque dès lors le jeune pour une première rencontre sous la forme d'une réunion d'information collective – ou, exceptionnellement, en entretien individuel, pour des projets spécifiques.

• À la suite de la réunion d'information, un rendez-vous individuel est prévu avec un conseiller mobilité d'Ipm afin d'établir avec le jeune un diagnostic de mobilité sur la base d'un guide d'analyse conçu par l'équipe d'Ipm qui détaille en de multiples items la situation du jeune (régime alimentaire particulier, allergies, situation à l'égard des vaccins, casier judiciaire, passeport à jour, carte bleue, droits Assedic, motivation, projet professionnel…). À partir de cette grille d'analyse, le conseiller décide si le jeune est apte à partir ou s'il doit en passer au préalable par des étapes intermédiaires. « Nous faisons particulièrement attention quand il s'agit de premiers départs : si un jeune n'a jamais eu la moindre expérience de mobilité, il ne partira pas d'emblée pour l'Australie », souligne Thierry Farre. Un projet de mobilité est donc élaboré avec le jeune, faisant la synthèse de ses ambitions, de ses capacités et des moyens d'Ipm.

• Commence alors l'étape du montage du dossier qui, outre les pièces classiques (attestations de responsabilité civile, carte vitale, fiche sanitaire, etc.), demande impérativement au jeune d'argumenter son projet et ses motivations avec l'aide du conseiller mobilité d'Ipm, et de fournir une lettre de motivation en français, une autre en anglais, ainsi qu'un Cv dans les deux langues (le site de la plateforme leur fournit plusieurs exemples). « Beaucoup de choses se font à distance, car la région est vaste et tous les jeunes qui s'adressent à nous ne peuvent pas venir tous les jours… » Le dossier est ensuite examiné par la commission Ipm qui tranche sur un départ possible ou non à partir d'une grille d'évaluation du jeune.

• Une fois ces étapes franchies, l'ensemble des pièces réunies et l'aval de la commission obtenu, le jeune concerné signe un contrat par lequel il s'engage à respecter les règles d'Ipm, notamment être ponctuel lors de son séjour auprès du partenaire, remplir régulièrement son passeport de compétences Europass pour y compiler l'ensemble des expériences de son séjour, remettre à Ipm un rapport d'activité à son retour et rester en contact avec

la plateforme durant les six mois qui suivent son retour. Vient ensuite le temps de la préparation au départ, qui fournit au jeune les réponses aux questions qu'il peut se poser sur le lieu de destination et ce qui lui sera demandé sur place.

Pendant le séjour

Chaque jeune est suivi tout au long de son séjour à l'étranger : il remplit chaque jour son Europass et reçoit par ailleurs immanquablement la visite de Mme Gachon, conseillère Ipm, au moins une fois durant son séjour, pour un bilan *in situ* avec l'employeur.

Au retour

À la fin du séjour des jeunes, Ipm s'appuie sur leur passeport de compétences afin de valoriser leur expérience. « L'Europass est un très bon outil pour qu'ils prennent conscience de la richesse de ce qu'ils ont appris », note Thierry Farre. Chacun des six mois suivants, le jeune a au moins un contact téléphonique avec un conseiller d'Ipm pour faire le point sur l'évolution de sa situation.

Ce travail permet à l'association de produire des statistiques précises sur le devenir des jeunes après une expérience de mobilité internationale. « Par exemple, avec les bourses Leonardo, sur les années 2013-2014, nous avons eu 80 % de reprises d'emploi ou d'études sur les 113 jeunes partis. Le fait de devoir nous tenir informés régulièrement maintient à niveau la motivation des jeunes au retour », affirme Thierry Farre.

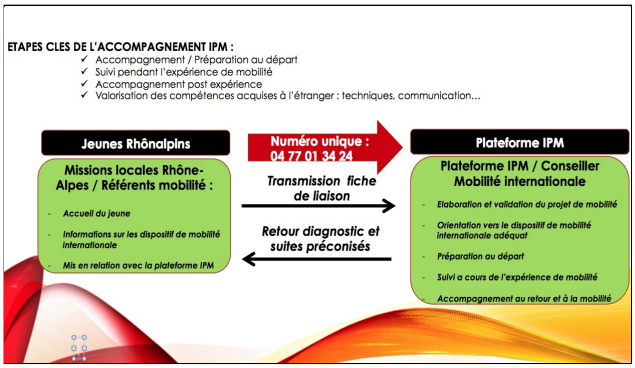

Le public accueilli par Ipm

Au total, en 2015, la plateforme a été en contact avec 1 635 jeunes âgés de 18 à 26 ans, à quasi-parité entre garçons et filles, adressés presque exclusivement par le réseau des missions locales rhônalpines. Ces jeunes sont demandeurs d'emploi (en fin de scolarité et d'études) et souhaitent vivre une expérience de mobilité transnationale pour muscler leur parcours professionnel, mais, avant toute chose, pour mieux maîtriser l'anglais (c'est de loin la motivation première).

La tranche d'âge des 20 à 24 ans représente 67 % du public accueilli, et les niveaux d'étude de VI à IV[4] 76 % du public. « Nous essayons de cibler les Jamo, peu ou pas qualifiés, les jeunes issus des quartiers prioritaires[5] – qui représentent environ 35 % des jeunes accueillis –, les jeunes de zones de revitalisation rurale (Zrr), nombreux dans la région. »

Néanmoins, phénomène récent, la proportion de niveaux bac n'a cessé de progresser, jusqu'à représenter en 2015 44 % des jeunes accueillis. Thierry Farre qualifie cette tendance d'« inquiétante » : « Nous avons aussi une proportion grandissante de jeunes qui sont allés au-delà du bac. Il y a sept ans, ce public passait très peu par les missions locales. Cela signifie que ces jeunes qualifiés qui sortent d'études supérieures avec des compétences intéressantes ne trouvent pas de boulot. Au départ, le projet s'adressait à des jeunes peu ou pas qualifiés, mais aujourd'hui, le cœur de cible est clairement devenu les jeunes de niveau bac. » En dépit des reproches émis parfois par les financeurs au sujet de cette tendance, le responsable de la plateforme estime pourtant qu'« un jeune qui a un Bep plomberie est plus qualifié professionnellement qu'un jeune qui a un bac ».

La région accueille par ailleurs un public tout à fait spécifique de saisonniers. Il y a encore quelques années, ceux-ci venaient pour la saison sur l'arc alpin, sans qualification, et trouvaient sans problème du travail. Mais, de plus en plus, les employeurs leur ont demandé des compétences en langue étrangère, en particulier l'anglais.

Les 130 jeunes effectivement partis en 2015 sont représentatifs du panel des jeunes accueillis, les femmes étant toutefois un peu plus représentées (70, contre 60 hommes), et les niveaux bac et infra-bac représentant 60 % du public ayant bénéficié d'un départ.

Les différents dispositifs de mobilité utilisés par Ipm

Pour faire partir les jeunes, Ipm s'appuie sur différents dispositifs, dont certains qu'elle a bâtis grâce au soutien de ses partenaires.

• Les chantiers de jeunesse : ils permettent une première expérience de l'interculturel par le biais d'un séjour court de trois semaines, basé sur la solidarité internationale. Ipm fait partir les jeunes dans ce cadre grâce à un partenariat avec deux associations d'éducation populaire : Jeunesse et Reconstruction, et Concordia. Les missions possibles sont extrêmement diversifiées.

• Les trainings de déblocage linguistique : ces séjours également courts, de trois semaines, dans des établissements scolaires de pays anglophones, sont consacrés à l'apprentissage de la langue anglaise. En tout début de stage linguistique, les jeunes passent des tests afin d'être orientés vers

une classe de niveau relativement homogène. Les journées sont ensuite rythmées par les cours le matin et des activités culturelles ou de loisir l'après-midi, organisées par l'établissement partenaire (de Liverpool, Londres ou autre).

« Grâce à nos financements, nous assurons une prise en charge globale des jeunes durant les stages, pour un montant de 1 500 euros environ, précise Thierry Farre. Mais les jeunes sont toujours invités à participer aux frais, en général à hauteur de 300 euros. Notre philosophie est de ne rien proposer gratuitement, pour que le jeune s'investisse davantage. Pour autant, le cofinancement ne doit jamais être un frein ; s'il n'a aucune ressource, on lui demande de travailler un peu – en repassant par la mission locale, qui lui trouve une mission – et de revenir lorsqu'il aura une cagnotte. »

• *Yes Europe* : c'est le nom du dispositif lié à l'ancien programme européen Leonardo, aujourd'hui remplacé au sein d'Ipm par le dispositif Ouat (pour Once upon a time) dans le cadre du programme européen Erasmus+ : ce dispositif permet de proposer aux jeunes qui le souhaitent des stages en entreprise de trois mois. Les jeunes partent en groupe mais sont placés chacun dans une entreprise différente. « Ces stages sont professionnalisants ; ce sont beaucoup de jeunes saisonniers qui partent dans ce cadre, pour travailler dans l'hôtellerie, le tourisme, la restauration, mais aussi dans le secteur bancaire. Le niveau de langue exigé pour accéder aux stages dans une banque est en revanche plus élevé. »
Outre la procédure habituelle imaginée par Ipm pour sélectionner les jeunes, une prise de contact est systématiquement prévue avant le départ avec l'employeur du pays visé (Angleterre essentiellement, mais aussi Espagne, Irlande, Italie…) par le biais d'un entretien Skype de 20 minutes, dont 15 en français, pour que le partenaire comprenne les attentes du jeune à l'égard du stage, et 5 minutes dans la langue du pays du partenaire. « Pour ce dispositif, l'agence européenne 2e2f nous confie 3 500 euros pour chaque jeune, qui prennent en charge l'hébergement, le billet d'avion, l'accompagnement sur place et un kit d'accueil comprenant une carte sim, un téléphone, une carte de transport… Restent à charge du jeune, selon les destinations, soit les repas du midi, soit les repas du soir. »

Les jeunes qui partent grâce à un financement européen voient leurs droits à Pôle emploi maintenus ; Ipm ayant un statut d'organisme de formation, ils continuent en effet de percevoir leurs éventuelles indemnités de chômage tout en étant dispensés de recherche d'emploi le temps de leur séjour à l'étranger.

• Le dispositif *Job* : Ipm travaille à Malte avec une entreprise importante qui a accueilli 130 jeunes en trois ans. Il s'agit d'une plateforme téléphonique francophone, sous-traitante du Bon Coin, qui établit des contrats de travail de droit européen permettant aux jeunes de prétendre au niveau du Smic français (et non maltais) et d'ouvrir leurs droits à Pôle emploi au retour, les jeunes partant en ayant déjà signé leur contrat de travail. « Dans le cadre de ce dispositif, ce sont les ressources humaines de ces entreprises qui valident les candidatures, explique le responsable de la plateforme. Le jeune est accueilli à l'aéroport par l'entreprise, qui lui paie en outre une semaine d'hôtel, le temps qu'il trouve un hébergement. »

• *Ready to work* : il s'agit d'un dispositif hybride, entre travail et déblocage linguistique, se déroulant en Angleterre. L'offre concerne 40 jeunes par an et comprend trois semaines d'accompagnement. Ipm travaille dans ce cadre avec une association au rôle proche de celui des missions locales en France. Les jeunes qui partent dans ce cadre suivent des cours d'anglais orientés emploi le matin et recherchent un emploi l'après-midi. « Le programme est assez court, trois semaines, mais le délai moyen pour trouver du travail dans le sud de l'Angleterre en mai-juin est de deux semaines. Donc, généralement, ils trouvent du boulot durant leur séjour. »

• Accompagnement de *projets autonomes* : même si le travail de la plateforme est essentiellement axé sur l'insertion dans l'emploi, elle ne s'interdit pas de donner des coups de pouce ponctuels à certaines demandes de jeunes aux projets atypiques. Thierry Farre a quelques exemples en tête : « Nous avons eu un jeune passionné de marionnettes qui voulait se rendre en Russie pour découvrir la manière spécifique de les concevoir dans ce pays. Nous lui avons donné un petit coup de pouce financier. » Ipm a également cofinancé les vaccins de jeunes qui partaient en Afrique ; parfois, l'accompagnement s'en tient à une simple information, par exemple sur le visa vacances travail en Australie, ou autre. Les budgets sont de toute façon modiques en comparaison de ceux dévolus aux autres dispositifs.

• *Contrats de services civiques* destinés à sécuriser certains parcours : pouvant être versé au nombre des dispositifs utilisés par Ipm pour favoriser le départ de jeunes à l'étranger, le service civique permet en effet en particulier à ceux qui n'ont pas d'autres ressources d'avoir des revenus le temps de leur séjour ainsi qu'en amont et au-delà. En 2015, Ipm a obtenu un agrément pour 75 services civiques par le biais d'un accord entre l'Union régionale des missions locales et l'Agence européenne 2e2f. Les jeunes voient ainsi indemnisé leur temps de formation préalable au départ, leur séjour, dans certains cas, ainsi que les mois qui suivent leur retour, durant lesquels ils deviennent les ambassadeurs d'Ipm et de la mobilité internationale dans le cadre d'interventions et de témoi-

gnages dans des maisons de quartiers, Mjc, etc. – Ipm réunit ces ambassadeurs une fois par mois pour leur transmettre des objectifs.

Les jeunes ayant bénéficié des dispositifs de la plateforme Ipm se répartissent dans les différents dispositifs selon les proportions suivantes :

Dispositif	2012	2013	2014	2015	Total
Yes Europe	-	29	84	-	113
OUAT	-	-	-	33	33
CDD + 6 mois	17	44	67	35	163
Ready to work	-	-	34	36	70
Stage	1	39	12	7	59
Projet autonome	11	40	51	17	119
Chantier	-	6	4	2	12
Total	29	158	252	130	569

Les autres activités d'Ipm

Au-delà du travail de préparation au départ et de suivi des parcours des jeunes, la plateforme Ipm s'intéresse également à la formation *stricto sensu* grâce à un partenariat avec l'Afpa de Saint-Priest : une formation de trois mois est proposée (notamment en français, maths, anglais, avec de courtes périodes de stage en entreprise d'hôtellerie, de tourisme ou de restauration) en direction de jeunes de niveaux VI, ayant donc des difficultés importantes face à l'emploi, qui ne sont parfois pas francophones ou sont peu scolarisés, afin de les préparer à vivre une expérience de mobilité internationale. Ipm accueille ces jeunes en fin de session de formation et essaie alors de les faire partir à l'étranger.

La mission d'Ipm consistant aussi à professionnaliser le réseau des missions locales afin que les jeunes soient mieux informés à la source des dispositifs qui leur sont ouverts, la plateforme réunit quatre fois par an la cinquantaine de référents mobilité du réseau des missions locales sur une thématique précise – les bourses Erasmus+, par exemple. Mais Ipm s'attache aussi à décrocher des bourses pour que ces professionnels puissent partir suivre une formation en Angleterre (54 bourses obtenues en 2015) ; un excellent moyen, selon Thierry Farre, « de les motiver sur le sujet et de lever les freins psychologiques qu'ils pourraient encore avoir ».

En outre, la mission d'Ipm de professionnalisation du réseau sur les questions de mobilité dépasse la seule mobilité internationale et concerne plus largement la mobilité pour l'emploi (panorama des dispositifs existants qui peuvent favoriser la mobilité des jeunes, comme les bons de transport, les cartes illico, les permis de conduire, etc.). « Il y avait énormément d'actions sur le territoire qui n'étaient pas répertoriées, département par département. Nous sommes beaucoup moins actifs sur cette thématique que sur la mobilité internationale, prévient le responsable de la plateforme, mais, tous les ans, nous réunissons les professionnels des missions locales pour parfaire leur connaissance des dispositifs. »

Enfin, motivée par un principe logique de réciprocité, l'équipe d'Ipm s'attache également à accueillir des jeunes de l'étranger. Ainsi, depuis trois ans, en partenariat avec les Carrefours de l'emploi (équivalent des missions locales au Québec), un groupe de jeunes Québécois de 18 à 35 ans[6] connaissant tous des problèmes importants d'addiction viennent pour un séjour en France. La plateforme se charge de leur trouver des lieux d'hébergement et de stage à Saint-Étienne.
Progressivement, Ipm souhaite développer cette partie de son activité en mettant en place des partenariats équivalents avec des pays européens. Dans cette perspective, la plateforme a intégré Xarxa, réseau de grandes villes européennes existant depuis une vingtaine d'années (dont font partie Saint-Étienne et Lyon) et travaillant sur des projets européens favorisant les échanges de jeunes entre pays. Ipm a déjà accueilli de jeunes Barcelonais dans ce cadre et, à l'inverse, de jeunes Français ont séjourné à Barcelone.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'équipe jeune et dynamique d'Ipm sait éviter les zones de confort et ne se repose pas sur ses lauriers : Thierry Farre, notamment, est avide de nouveaux projets et de nouvelles idées, dès lors qu'ils peuvent ouvrir aux jeunes de nouveaux horizons. Néanmoins, comme le déplore le responsable de la plateforme, l'essentiel des jeunes reçus par Ipm ne peuvent pas partir : « Nous en recevons 2 000 et n'en faisons partir que 130. Bien sûr, aucun refus n'est définitif, mais ce serait mieux si nous avions la possibilité d'en faire partir davantage. »

Par ailleurs, la plateforme Ipm est attendue par certains financeurs sur le nombre de « sorties positives[7] » de ses dispositifs. Mais les membres de son équipe sont loin de se sentir incités à adapter leur recrutement de jeunes sur ce critère[8] car, côté financements européens, ce sont surtout les jeunes Jamo qui sont visés. Or, si un suivi à six mois est demandé, l'issue du parcours de ces jeunes une fois ce délai passé n'est pas déterminante dans le versement des subventions.

« Je suis absolument convaincu que bouger, à l'étranger ou même en Ardèche, ouvre l'esprit comme rien d'autre », assène Thierry Farre. Pour se donner un peu de marge de manœuvre, la plateforme Ipm entame peu à peu une diversification financière, et un des projets du responsable, à terme, est, dans cette perspective, de créer un fonds de dotation « qui pourrait intéresser des grands groupes prêts à nous suivre sur cette idée de mobilité internationale, notamment dans le cadre de leur Rse[9] ». ■

Réorganisation de la plateforme à la suite de la fusion des régions

Le rendez-vous avec l'équipe de la plateforme qui se nommait alors encore Ipm a eu lieu le 12 novembre 2015. Depuis juin 2016, la plateforme a été intégrée à l'Animation régionale des missions locales Auvergne – Rhône-Alpes, au sein de la direction générale, dans les locaux de Lyon. Internalisé, le service a dans le même temps été rebaptisé « Service mobilité internationale ».
En vue d'optimiser son offre de services, la gouvernance de l'Animation régionale des missions locales de la nouvelle région a décidé de l'axer uniquement sur le dispositif Ouat, dans le cadre du programme Erasmus+. Désormais, ce sont près de 200 000 jeunes qui peuvent potentiellement bénéficier de ses services et près de 300 qui vivent l'expérience de la mobilité internationale chaque année.

NOTES

1. En juin 2016, la plateforme Ipm a été intégrée à l'Animation régionale des missions locales Auvergne – Rhône-Alpes, au sein de la direction générale, et a déménagé de Saint-Étienne à Lyon. Le service a été internalisé et rebaptisé « Service Mobilité internationale » (*lire aussi encadré ci-dessus*).
2. Et au-delà, depuis la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes le 1er janvier 2016, formant la nouvelle région Auvergne – Rhône-Alpes.
3. Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.
4. Pour rappel, la nomenclature des niveaux de qualification se décline comme suit : niveau VI : formation n'allant pas au-delà de la scolarité obligatoire (16 ans) ; niveau V bis : formation d'une durée maximale d'un an après le collège ; niveau V : formation équivalant au Cap, au Bep (brevet d'études professionnelles) ou au diplôme national du brevet ; niveau IV : formation de niveau bac (général, technologique ou professionnel), du brevet de technicien ou du brevet professionnel ; niveau III : formation de niveau bac+2 (Bts ou Dut) ; niveaux I et II : formation de niveau égal ou supérieur au bac+3 (licence, master, doctorat).
5. Avant la redéfinition de la géographie prioritaire, Saint-Étienne métropole comptait à elle seule 30 quartiers en politique de la ville et le Grand Lyon 63.
6. Au Québec, cette tranche d'âge est considérée comme jeune par les Carrefours de l'emploi.
7. Inspiré du vocabulaire du secteur de l'insertion par l'activité économique, le terme de « sortie positive » est employé au sujet de personnes sortant d'un dispositif et décrochant dans les six mois un contrat à durée indéterminée (Cdi), un contrat à durée déterminée (Cdd) de plus de six mois ou une formation qualifiante.
8. Biais parfois repéré dans le secteur de l'insertion par l'activité économique où certaines structures, pour afficher un taux de sorties élevé et maintenir un certain niveau de financement, recrutent les personnes les moins éloignées de l'emploi.
9. Responsabilité sociale ou sociétale des entreprises et responsabilité sociale des organisations (Rse et Rso) : démarches en faveur d'une meilleure prise en compte des impacts environnementaux et sociaux des activités des entreprises, dans une logique de développement durable. Une norme Iso 26 000 (non certifiante) existe pour les guider. Au-delà de l'aspect moral, les entreprises peuvent trouver leur intérêt à s'y engager, notamment pour le faire valoir dans leur communication et pour obtenir certains avantages fiscaux.

Cette fiche d'expérience est également publiée dans l'ouvrage* Transport et mobilité dans les quartiers prioritaires. Concilier besoins sociaux et aménagement*, coll. Les Cahiers de Profession Banlieue, juin 2017

Cette fiche d'expérience est écrite à partir des informations ressortant d'une rencontre du 12 novembre 2015 avec Thierry Farre et toute l'équipe d'Ipm, dans ses anciens locaux, à Saint-Etienne.

Texte et mise en page : Stéphanie Barzasi
Illustrations : Ipm et Stéphanie Barzasi
Création de maquette : Claire Péraro

Animation régionale missions locales d'Auvergne – Rhône-Alpes
Service mobilité internationale
Pôle Lyon – 245, rue Duguesclin
69003 Lyon
04 72 98 24 75
service-mobilite@missions-locales.org

Fiche synthétique
Service mobilité internationale de l'Animation régionale des missions locales d'Auvergne – Rhône-Alpes

Statut juridique : née sous forme associative, grâce à l'Union régionale et l'Animation régionale des missions locales de Rhône-Alpes, l'ancienne plateforme Ipm est devenue service, intégré à la direction générale de l'Animation régionale des missions locales (Arml) d'Auvergne – Rhône-Alpes.

Date de création : 2010, dans le cadre d'une expérimentation, 2012, sous forme de plateforme associative, 2016, sous forme de service intégré à Arml ;

Localisation : Maison de l'emploi de Saint-Étienne d'abord, puis direction générale de l'Animation régionale Auvergne – Rhône-Alpes à Lyon ;

Activité : favoriser la mobilité internationale des jeunes dans un but d'insertion professionnelle, en particulier celle des Jamo (jeunes ayant le moins d'opportunités) ;

Public et moyens humains : jeunes de 18 à 26 ans, les niveaux de VI à IV représentant les trois quarts du public accueilli ; les jeunes issus des quartiers prioritaires représentent environ 35 % des jeunes accueillis ; l'équipe compte cinq personnes à temps plein, dont deux conseillers en mobilité internationale ;

Volume d'activité : environ 2 000 jeunes reçus en moyenne chaque année, pour 130 départs, favorisés le plus souvent par des dispositifs européens ; le budget global de l'association approche le million d'euros.

Partenaires : l'Agence européenne 2e2f, l'État, la région Rhône-Alpes initialement et, aujourd'hui, la région Auvergne – Rhône-Alpes.

PROFESSION BANLIEUE
CENTRE DE RESSOURCES
15, rue Catulienne – 93200 Saint-Denis
www.professionbanlieue.org